

DREAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
Service Mobilité Aménagement Paysages
Autorisation 85634
69453 LYON CEDEX 06

LA CONCERTATION PUBLIQUE

Les objectifs de la concertation

La concertation doit permettre à chacun d'exprimer ses observations et propositions en vue d'enrichir le projet dans la perspective des études et procédures ultérieures, sous réserve des conclusions de la concertation quant à la poursuite du projet. Elle donnera lieu à un bilan du maître d'ouvrage et à un compte rendu de la garante de la concertation nommée par la Commission nationale du débat public, qui seront rendus publics.

INFORMEZ-VOUS !

Un dossier de concertation

présentant les enjeux et les caractéristiques du projet de liaison autoroutière concédée entre Machilly et Thonon-les-Bains est consultable :

- dans les mairies d'Allinges, Anthy-sur-Léman, Ballaison, Bons-en-Chablais, Brenthonne, Douvaine, Fessy, Loisin, Lully, Machilly, Margencel, Massongy, Perrignier, Sciez, Thonon-les-Bains,
- en ligne sur le site Internet de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes www.machilly-thonon.fr

Une exposition itinérante

dans les mairies des communes citées est organisée pendant la durée de la concertation publique.

VENEZ ÉCHANGER SUR LE PROJET

Cinq réunions publiques

- Jeudi 11 février 2016 à 19 h
à Thonon-les-Bains
- Jeudi 18 février 2016 à 18 h 30
à Évian-les-Bains
- Jeudi 3 mars 2016 à 18 h 30
à Perrignier
- Jeudi 10 mars 2016 à 18 h 30
à Anthy-sur-Léman
- Jeudi 17 mars 2016 à 18 h 30
à Ville-la-Grand

Retrouvez les adresses des 5 réunions publiques sur www.machilly-thonon.fr ou auprès de votre mairie.

DONNEZ VOTRE AVIS !

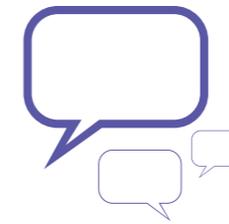
Des registres de concertation sont mis à disposition dans les mairies des communes d'Allinges, Anthy-sur-Léman, Ballaison, Bons-en-Chablais, Brenthonne, Douvaine, Fessy, Loisin, Lully, Machilly, Margencel, Massongy, Perrignier, Sciez, Thonon-les-Bains.

Via la carte T ci-contre.

Par courrier : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, Service Mobilité Aménagement Paysages, Concertation Machilly-Thonon, 69453 Lyon cedex 06.

Par courriel : machilly-thonon@developpement-durable.gouv.fr

Via le formulaire d'expression sur le site Internet de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes.



Projet de LIAISON AUTOROUTIÈRE CONCÉDÉE entre Machilly et Thonon-les-Bains

CONCERTATION PUBLIQUE
du 18 janvier au 18 mars 2016

La liaison entre Machilly et Thonon-les-Bains, est l'un des maillons de l'axe routier structurant devant relier l'A40 au sud d'Annemasse à Thonon-les-Bains.

Le projet est conçu pour apporter des solutions à la congestion des routes départementales, désengorger les centres-bourgs, rendre les temps de trajet plus fiables pour tous et améliorer la qualité de vie des usagers et des riverains des principaux axes de circulation.

16,5 km de liaison autoroutière concédée
entre Machilly et Thonon-les-Bains à 2 x 2 voies

3 échangeurs autoroutiers

1 barrière de péage à Perrignier

2023 date de mise en service

200 M€ HT : coût du projet



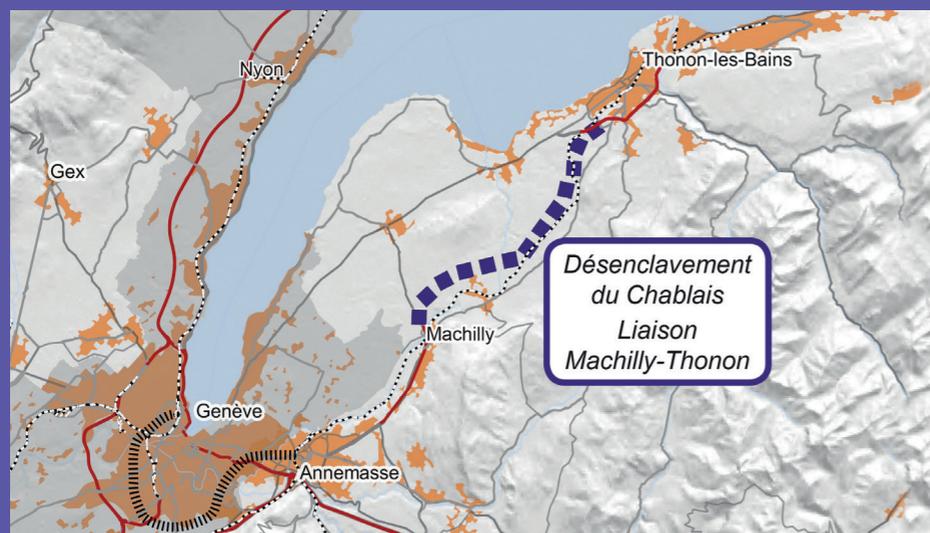
Ministère de l'écologie, du Développement durable et de l'énergie

Direction régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du logement AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

Le projet d'autoroute concédée entre Machilly et Thonon-les-Bains, d'une longueur de 16,5 km, sera doté de trois diffuseurs à Machilly, Perrignier et Anthy-sur-Léman.



LES ACTEURS DU PROJET

L'État

L'État, ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, est le maître d'ouvrage du projet de liaison autoroutière concédée entre Machilly et Thonon-les-Bains. Sous l'autorité du Préfet de Haute-Savoie, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Auvergne-Rhône-Alpes, dont la mission est de mettre en œuvre les politiques d'aménagement et de développement durable de l'État au sein de la région, assure la maîtrise d'ouvrage du projet. À ce titre, elle conduit les études et la concertation publique sur le projet jusqu'à la Déclaration d'Utilité Publique. L'État choisit, après appel d'offres, le concessionnaire et s'assure qu'il respecte les obligations réglementaires ainsi que les engagements de l'État.

Le Département de Haute-Savoie

Le Département de Haute-Savoie est partenaire central dans la réalisation de la liaison autoroutière concédée entre Machilly et Thonon-les-Bains : il a largement contribué à la mise en œuvre du projet en participant à la réalisation des études en amont et en les finançant intégralement. Son engagement s'est également traduit par la délibération du 27 janvier 2014 en faveur d'un versement d'une éventuelle subvention d'équilibre garantissant le financement du projet.

Le futur concessionnaire

Le futur concessionnaire, choisi après appel d'offres, sera chargé de construire, financer, exploiter et entretenir la liaison autoroutière entre Machilly et Thonon-les-Bains.

LES OBJECTIFS DU PROJET

Au niveau régional :

- Desservir et irriguer le territoire situé au sud de Thonon-les-Bains depuis l'agglomération d'Annemasse-Genève et l'autoroute A40.
- Améliorer les échanges entre les différents pôles d'attraction de la région que sont les agglomérations thononaise et annemassienne en diminuant et fiabilisant les temps de parcours et en améliorant la sécurité des usagers.

Au niveau local :

- Améliorer la qualité de vie dans le Chablais en offrant une infrastructure qui déchargera les routes départementales des trafics de transit et d'échanges.

LES BÉNÉFICES ATTENDUS

Des gains de temps et de fiabilité

La nouvelle liaison sera génératrice de bénéfices pour les usagers qui verront leurs temps de trajet réduits et fiabilisés. En effet, ceux-ci ne seront plus dépendants des aléas des encombrements et du moindre incident sur le trajet.

Un report modal favorisé

La réalisation de la liaison autoroutière concédée entre Machilly et Thonon-les-Bains permettra de décongestionner les axes :

- RD1005 (entre Douvaine et Thonon-les-Bains)
- RD1206 (entre Machilly et Douvaine)
- RD903 (entre Machilly et Thonon-les-Bains)

Les trafics de transit seront dissuadés et le report modal sera favorisé vers les transports en commun (transport à Haut Niveau de Service, liaison ferroviaire CEVA) et les modes doux (piétons et vélos).

Envisager l'opportunité d'interdire le trafic poids lourds sur le réseau secondaire

La réalisation de la liaison autoroutière concédée entre Machilly et Thonon-les-Bains et le réaménagement du réseau secondaire au profit des modes alternatifs s'accompagneront d'une hiérarchisation du réseau routier. Dans ce cadre, l'interdiction du transit poids lourds sur les RD903 et 1005 pourra être envisagée.

COÛT DU PROJET ET PÉAGE

Le projet est estimé à 200 millions d'euros hors taxes (aux conditions économiques de janvier 2014) et sera financé par la mise à péage, avec une éventuelle subvention d'équilibre du Département de Haute-Savoie. Les usagers, automobilistes et poids lourds s'acquitteront d'un péage strictement proportionnel au trajet parcouru : Machilly-Perrignier, Perrignier-Thonon-les-Bains ou l'ensemble de la liaison.

VARIANTES POUR LA BARRIÈRE DE PÉAGE À PERRIGNIER

Le projet prévoit la mise en place d'une gare de péage de « pleine voie » à Perrignier et de deux gares complémentaires sur les bretelles de l'échangeur. Deux solutions d'aménagement sont envisagées pour l'implantation du diffuseur de ce dispositif de péage et du centre d'entretien et d'intervention. Ces deux variantes sont soumises à l'avis du public. Elles sont détaillées dans le dossier de concertation.

EXEMPLES DE MONTANTS TTC DE PÉAGE *

	 Véhicules légers	 Poids lourds
Tronçon Machilly-Perrignier 10 km	Entre 1,00 € et 1,40 €	Entre 2,90 € et 4,30 €
Tronçon Perrignier-Thonon-les-Bains 6,5 km	Entre 0,60 € et 1,00 €	Entre 1,90 € et 2,80 €
Ensemble de la liaison Machilly-Thonon-les-Bains 16,5 km	Entre 1,60 € et 2,40 €	Entre 4,80 € et 7,10 €

* Ces montants, donnés à titre indicatif, s'appuient sur les tarifs kilométriques moyens observés sur le réseau concédé en service. Le concessionnaire autoroutier fera des propositions de tarif dans le cadre de l'appel d'offres de concession. Ces tarifs seront agréés par l'État dans le cadre du contrat de concession.

DONNEZ VOTRE AVIS Sur la liaison autoroutière entre Machilly et Thonon-les-Bains

en renvoyant cette carte T par voie postale,
sans l'affranchir, jusqu'au 18 mars 2016 inclus.

Projet de
**LIAISON AUTOROUTIÈRE
CONCÉDÉE** entre Machilly
et Thonon-les-Bains